

## NOTE

# • Réponses aux questions des entreprises / OF / CFA

Suites de la décision de justice / Annulation agrément

Cette note vise à répondre aux questions que vous pourriez recevoir des entreprises, des organismes de formation et des CFA.

## Message principal

### Information importante

Constructys vous informe de la décision du Tribunal administratif de Paris du 29 juin 2021. Cette décision a pour effet d'annuler l'arrêté d'agrément de Constructys, l'Opérateur de compétences de la Construction.

Dans la situation présente, sachez que :

- Vous pouvez continuer à transmettre vos demandes de financement à Constructys via eGestion.
- Les demandes reçues sont instruites par les collaborateurs de Constructys.
- Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Soyez assurés que :

- Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de services et faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.  
Nous reviendrons vers vous au plus tôt.

A noter : Le Portail de Services Constructys et eGestion sont actuellement en maintenance, à la suite de lenteurs systèmes. Cette situation est indépendante de la décision de Justice. Nos équipes sont pleinement mobilisées pour rétablir les services au plus tôt. Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée et nous vous avertirons sur le site internet dès que le service sera de nouveau fonctionnel.

## Contexte

### Qu'est-ce qu'il se passe chez Constructys ?

Une décision du Tribunal administratif de Paris du 29 juin 2021 a pour effet d'annuler l'arrêté d'agrément de Constructys.

Dans la situation présente, sachez que :

- Vous pouvez continuer à nous transmettre vos demandes de financement via eGestion.
- Les demandes reçues sont instruites par les collaborateurs de Constructys.
- Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité de services. De façon à faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.  
Nous reviendrons vers vous au plus tôt.  
Le site internet sera actualisé régulièrement pour vous informer de la situation.

### **Combien de temps cela va durer ? Que va-t-il se passer par la suite ?**

La situation est en cours d'analyse et des solutions sont envisagées.

Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service dans cette période inédite.

De façon à faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.

### **Si vous vous retrouvez au tribunal, c'est qu'il doit y avoir quelque chose de grave ?**

La décision du Tribunal administratif de Paris du 29 juin 2021 a pour effet d'annuler l'arrêté d'agrément de l'Opérateur de compétences de la Construction.

Cette décision fait suite à une procédure justice introduite le 3 juin 2019 par La CGT Construction contre l'arrêté d'agrément de Constructys du 29 mars 2019.

Cette décision est indépendante des services rendus par Constructys.

## Demandes de financement

- [PDC / demandes de financement](#)

### **Est-ce que je peux encore déposer des demandes de financement ?**

**OUI** - Vous pouvez continuer à nous envoyer vos demandes de financements via eGestion.

- Les demandes reçues sont instruites par les collaborateurs de Constructys.
- Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service. De façon à faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.

### **Que se passe-t-il pour les demandes en cours ?**

Les demandes reçues sont instruites par les collaborateurs de Constructys. Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus.

Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service. De façon à faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

### **Que se passe-t-il pour les demandes en cours, que vous n'avez pas traitées ?**

Les demandes reçues sont en cours d'instruction par les collaborateurs de Constructys. Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service. De façon à faciliter le moment venu la reprise complète de l'activité.

### **Ma formation commence vendredi : comment cela se passe ?**

Si vous avez déjà envoyé votre demande, elle est en cours d'instruction. Si la demande est éligible aux critères établis par Constructys, elle sera financée dans la limite des fonds disponibles. Et ce dès que nous serons en mesure de reprendre les paiements.

### **Est-ce que les dossiers engagés vont être remboursés ? Sous quels délais ?**

Dès que la reprise de l'activité sera possible, nous pourrons réaliser des règlements.

### **J'ai fait des demandes de règlement : quand est-ce qu'elles seront réglées ?**

Dès que la reprise de l'activité sera possible, nous pourrons réaliser des règlements.

- [Contrat en alternance](#)

### **Les contrats d'alternance (CAPP/CPRO) vont-ils continuer à être financés ?**

OUI, les contrats seront financés dans le respect des règles légales et conventionnelles.  
L'accord de financement vous sera notifié dès que nous pourrons reprendre les engagements.

**Parce que si vous ne pouvez pas traiter mon contrat, je ne vais peut-être pas prendre mon apprenti, si je ne touche pas mes aides ?**

Soyez assurés que nous mettrons tout en œuvre pour traiter au plus vite le dossier.  
Nous pourrons vous notifier l'accord de financement dès que nous pourrons reprendre les engagements.

**Doit-on annuler nos recrutements en alternance ?**

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour traiter au plus vite le dossier.  
Nous pourrons vous notifier l'accord de financement dès que nous pourrons reprendre les engagements.

**J'ai embauché un collaborateur 15 jours plus tôt pour que nous puissions financer la formation qui démarre aujourd'hui ? Quand est-ce que j'aurais mon accord ?**

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour traiter au plus vite le dossier.  
Nous pourrons vous notifier l'accord de financement dès que nous pourrons reprendre les engagements.

## **eGestion**

**Est-ce que les problèmes d'accès au Portail de Services Constructys / eGestion sont la conséquence de l'annulation de l'arrêté d'agrément ?**

Le Portail de services Constructys et eGestion sont actuellement en maintenance, suite à des lenteurs systèmes.

Cette situation est indépendante de la décision de justice.

Nos équipes sont mobilisées pour rétablir les services au plus tôt.

Nous vous présentons nos excuses pour la gêne occasionnée.

Nous vous avertirons sur le site internet dès que le service sera de nouveau fonctionnel.

### Message principal OF

Constructys vous informe de la décision du Tribunal administratif de Paris du 29 juin 2021. Cette décision a pour effet d'annuler l'arrêté d'agrément de l'Opérateur de compétences de la Construction.

Dans la situation présente, sachez que :

- Les demandes de financement des entreprises continuent d'être instruites par les collaborateurs de Constructys.
- Les engagements et les paiements sur les fonds de la formation sont en revanche suspendus jusqu'à nouvel ordre.

Soyez assurés que nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service et faciliter le moment venu la reprise des engagements et des paiements.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.  
Nous reviendrons vers vous au plus tôt.

### Message principal CFA

Constructys vous informe de la décision du Tribunal administratif de Paris du 29 juin 2021. Cette décision a pour effet d'annuler l'arrêté d'agrément de l'Opérateur de compétences de la Construction.

Dans la situation présente, sachez que :

- Les contrats d'apprentissage des entreprises continuent d'être instruits par les collaborateurs de Constructys.
- Les dépôts, engagements et paiements des contrats d'apprentissage (stock comme flux) sont en revanche suspendus.

Soyez assurés que nous mettons en place toutes les mesures nécessaires pour assurer la continuité du service et faciliter le moment venu la reprise des engagements et des paiements.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre patience.  
Nous reviendrons vers vous au plus tôt.

### Questions des OF et CFA

#### **Pour les contrats d'apprentissage, quels sont les délais pour les engagements et les paiements ?**

Sachez que les contrats seront financés dans le respect des règles légales et conventionnelles.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour traiter au plus vite le dossier.  
Dès que nous pourrons reprendre les engagements et les paiements :

- Nous pourrons vous notifier l'accord de financement et réaliser les virements.